

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 30 septembre 2019**

**Objet**

**Subvention à  
l'Association  
Girondine pour  
la Promotion du  
Modélisme –  
Année 2019.  
Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 septembre 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,  
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,  
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,  
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY,  
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAUT, Mme HERMENT,  
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. BUTEL**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

**33**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN  
M. LERAUT à Mme N. LACUEY  
Mme FEURTET à M. ROBERT  
M. HADON à M. BUTEL**

**Absent:**

**M. LEY**

**MME N. LACUEY a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'association Girondine pour la Promotion du Modélisme a pour but l'éducation populaire, l'éveil, le conseil, l'aide à la réalisation d'activités liées au modélisme.

En 2018, l'association a participé aux animations TAP dans les écoles Pasteur, Aragon et Curie. Elle a également organisé une journée découverte au Parc des étangs et a participé au Forum des associations.

Pour 2019, l'association a animé des ateliers lors de la manifestation municipale L'Etangs Heureux. De plus, elle organise le 28 et 29 septembre 2019 le salon Girondin du modélisme à l'Espace Lucie Aubrac.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir cette association et de lui attribuer pour la promotion du modélisme une subvention de 500 € pour l'année 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;  
Vu la demande de l'association Girondine du Modélisme ;  
Vu le bilan financier de l'Association pour 2018 et son budget prévisionnel 2019 ;  
Vu l'avis de la Commission Sport Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative du 19 septembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser 500 € de subvention à l'association Girondine du Modélisme pour 2019.

**DIT** que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2019.

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	<b>32</b>
Pour :	<b>32</b>
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 1<sup>er</sup> octobre 2019**



*Le Maire,*